Afin d'établir son budget, l'entreprise AYLIS-COM vous remet les informations nécessaires à son budget de trésorerie du premier trimestre 2023. Bilan au 31/12/2022 :

Actif	Montant	Passif	Montant
Frais de constitution	30 000	Capital social	475 000
Constructions	250 000	Dettes de financement	150 000
Matériel de transport	100 000	Dettes fournisseurs (2)	50 000
Mobilier de bureau	20 000	Organismes sociaux (3)	10 000
Matériel et outillage	50 000	État créditeur (4)	65 000
Stock de marchandises	45 000		
Créances clients (1)	150 000		
Banque	75 000		
Caisse	30 000		
Total	**750 000**	**Total**	**750 000**

(1) Créances réglées à 60 % en janvier et 40 % en février 2023.

(2) Dettes fournisseurs réglées à 90 % en janvier, le reste en mars.

(3) Dettes sociales payables en janvier.

(4) État créditeur : TVA due 25 000 DH, IS 15 000 DH, le reste TVA facturée.

Prévisions	Janvier	Février	Mars
Chiffre d'affaires HT	100 000	150 000	200 000
Achats HT	50 000	100 000	150 000
Salaires nets	15 000	15 000	15 000
Charges sociales	7 500	7 500	7 500
Charges externes TTC	1 200	1 200	1 200
Amortissements	25 000	25 000	25 000

* Clients : 50 % au comptant, 25 % à 30 jours, 25 % à 60 jours. Fournisseurs : 60 % au comptant, 40 % à 60 jours.

* TVA 20 %. TVA sur charges externes non déductible ; salaires nets réglés en fin de mois ; charges sociales réglées le mois suivant ; IS de 2022 : 60 000 DH.

* Acquisition en février 2023 d'un matériel industriel de 75 000 DH HT, réglé au comptant ; augmentation de capital en numéraire de 125 000 DH en février 2023.

Travail à faire

Établir pour le premier trimestre 2023 :

1) le budget des encaissements des ventes ;

2) le budget des encaissements général ;

3) le budget des décaissements des achats ;

4) le budget de TVA (déclaration mensuelle, régime des encaissements)

5) le budget des décaissements général

6) le budget de trésorerie.